

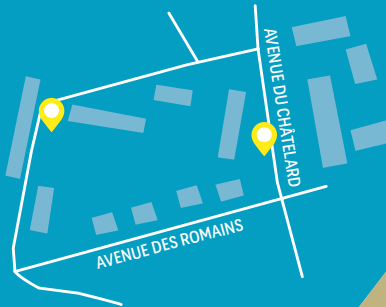
____ THONON
agglomération

MES
DÉCHETS
j'y veille!

À PARTIR DU 9 DÉCEMBRE 2024

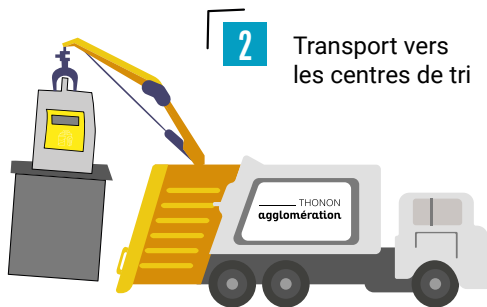
Je dépose mes déchets
dans mon **nouvel espace-tri!**

LES ARICOQUES





1 Je trie et dépose mes emballages plastiques dans la poubelle jaune

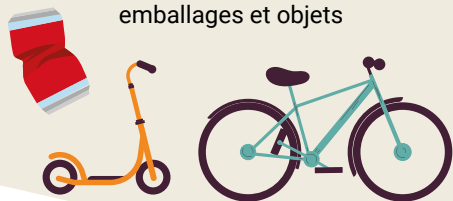


2 Transport vers les centres de tri

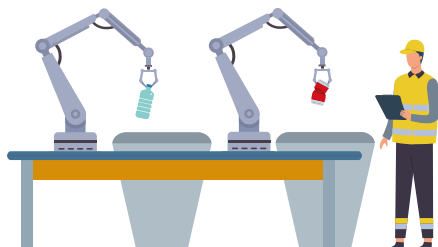
Zoom sur le recyclage des métaux



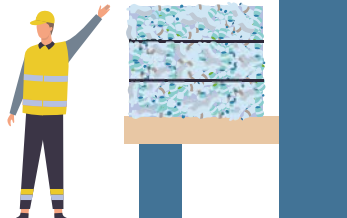
6 Fabrication de nouveaux emballages et objets



3 Tri des différentes matières



4 Séparation de l'aluminium et mise en balles



5 Fusion de la matière et mise en forme de lingots



Le mini guide du tri



DÉPÔTS AU SOL INTERDITS

Les déchets en dehors des contenants ne seront pas collectés.

Tout dépôt est passible d'une amende forfaitaire.

**À APPORTER
EN DÉCHETTERIE**



DÉCHETS SPÉCIAUX OU VOLUMINEUX



Déchets électriques et électroniques
(gros électroménagers, petits
appareils, écrans ex : TV, claviers...)



Huiles et déchets dangereux
(huiles de vidange
ou de friture, peintures...)



Encombrants non recyclables
(polystyrène, objets cassés)



Meubles

Bois



Ferrailles



Ampoules LED, fluocompactes,
à filaments et halogènes



Piles et accumulateurs

À SAVOIR !

*Vous pouvez également déposer vos ampoules LED,
fluocompactes, à filaments et halogènes, piles et accumulateurs
dans vos magasins participants.*

DÉCHETS DE CUISINE

Je dépose
mes biodéchets
dans les bornes
installées
dans mon quartier.



**MES
DÉCHETS
j'y veille !**

PLUS D'INFORMATIONS

Service de Prévention et de Gestion des Déchets
Tél : 04 50 31 25 00

www.thononagglo.fr

